



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4888

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon-Musée d'art contemporain et la MATMUT pour l'année 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4888 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT  
ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE D'ART  
CONTEMPORAIN ET LA MATMUT POUR L'ANNEE 2019  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/musée d'art contemporain a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

LE MAC souhaite notamment organiser sur les années 2019/2020 les projets suivants :

- Actions à destination d'un public de femmes en insertion de septembre 2019 à début 2020:
- Le macLYON, dans le cadre de la charte de coopération culturelle, et en lien avec des relais type MJC ou associations souhaite accompagner un groupe de femmes à travers des visites au Musée, une résidence ou des ateliers proposés par un.e artiste
- Escape Game, à destination des jeunes adultes, programmé début 2020  
Le macLYON souhaite proposer de « vivre le musée » d'une manière ludique lors d'un escape game, avec des solutions à trouver à une énigme ou un problème écrit sous forme de scénario, qui conduiront les inscrits à découvrir des facettes inédites du musée tout en s'amusant.

A ce titre, la MATMUT a manifesté le souhait d'être mécène du Musée d'art contemporain de Lyon pour 2019, dans le cadre de ces projets, en effectuant un don financier d'une valeur de 7 000 euros.

Les contreparties qui seront apportées par la Ville de Lyon consisteront en :

- La présence du logo du mécène sur le panneau partenaire dans le hall du musée, le site web du musée, les documents en lien avec les actions à destination des publics listées dans la convention, exclusivité valorisée à 1 000 €
- La mise à disposition de 30 places pour l'Escape Game à destination du personnel de la MATMUT, valorisée à 390 €
- L'organisation d'une visite privilège d'1h30, au MAC (20 personnes) valorisée à 360 €

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1750 € et restent dans la limite de 25% admises par l'administration fiscale.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et la Matmut pour 2019 est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La recette correspondant au mécénat, soit 7 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2019 Ligne de crédits 67475 - Programme SUPPORTCO – Opération ADMINICO – Opération-nature ON1 – Imputation 7713-322-77.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER